
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 03 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 03 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe SANCHOT, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF, Philippe PEREIRA, Pascal VINCENT, Vincent DESPAGNE

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal

Du Lundi 03 Janvier 2022

Ordre du jour :

- 1) Délibérations : demande de subvention Département

1) DE 2022 002 : Demande de Subvention (Bordures et Caniveaux)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Convention d'Aménagement du Bourg, signée entre la commune et le département, il est possible de faire une demande de subvention pour les fiche actions 1, 2 et 3 – (Place centrale-Place de la Mairie / Parvis de l'École / Parvis-Square Salle des Fêtes) dans le cadre des Bordures et Caniveaux.

Le Conseil à l'unanimité

- VALIDE cette demande et le plan de financement suivant :

Coût des travaux bordures et caniveaux (Fiche 1 à 3) : 24 220 € HT

Coût MO: 1 574 € HT

Coût total des travaux bordures et caniveaux (Fiche 1 à 3) : 25 794 € HT

Plan de Financement :

Subvention Conseil Départemental (travaux plafonnés à 100 000 €, taux de 30% avec CDS 1.11) :

8 065 €

Autofinancement(HT) :

17 729 €

- AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires

DE 2022 003 : Demande de Subvention (Aménagement de Sécurité)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Convention d'Aménagement du Bourg, signée entre la commune et le département, il est possible de faire une demande de subvention pour la fiche actions 1, 2 et 3 – (Place centrale-Place de la Mairie / Parvis de l'École / Parvis-Square Salle des Fêtes) dans le cadre de l'aménagement de sécurité.

Le Conseil à l'unanimité

- VALIDE cette demande et le plan de financement suivant :

Coût des travaux d'aménagement de sécurité (Fiche 1 à 3) :	13 030 € HT
Coût MO :	847 € HT
Coût total des travaux d'aménagement de sécurité (Fiche 1 à 3) :	13 877 € HT

Plan de Financement :

Subvention Conseil Départemental (travaux plafonnés à 20 000 €, taux de 40% avec CDS 1.11) :	5 785 €
Autofinancement(HT) :	8 092 €

- AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires

DE 2022 004 : Demande de Subvention (Aménagement du Bourg)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Convention d'Aménagement du Bourg, signée entre la commune et le département, il est possible de faire une demande de subvention pour les fiche actions 1, 2 et 3 – (Place centrale-Place de la Mairie / Parvis de l'École / Parvis-Square Salle des Fêtes) dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Le Conseil à l'unanimité

- VALIDE cette demande et le plan de financement suivant :

Coût des travaux d'aménagement du bourg (Fiche 1 à 3) :	49 823 € HT
Coût MO :	3 239 € HT
Coût total des travaux d'aménagement du bourg (Fiche 1 à 3) :	53 062 € HT

Plan de Financement :

Subvention Conseil Départemental (travaux plafonnés à 61 000 €, taux de 35% avec CDS 1.11) :	19 356.04 €
Autofinancement(HT) :	33 705.96 €

- AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires

DE 2022 005 : Demande de Subvention (Patrimoine non protégé)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Convention d'Aménagement du Bourg, signée entre la commune et le département, il est possible de faire une demande de subvention pour les fiche actions 1, 2 et 3 – (Place centrale-Place de la Mairie / Parvis de l'École / Parvis-Square Salle des Fêtes) dans le cadre du Patrimoine non protégé.

Le Conseil à l'unanimité

- VALIDE cette demande et le plan de financement suivant :

Coût des travaux Patrimoine non protégé (Fiche 1 à 3) :	39 000 € HT
Coût MO :	2 535 € HT
Coût total des travaux Patrimoine non protégé (Fiche 1 à 3) :	41 535 € HT

Plan de Financement :

Subvention Conseil Départemental (travaux plafonnés à 120 000 €, taux de 25% avec CDS 1.11) :	10 822.50 €
Autofinancement(HT) :	30 712.50 €

- AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires

DE 2022 006 : dde de subv - transition énergétique logements communaux

M. le Maire présente le projet de rénovation des deux logements communaux (bâtiment du Presbytère) situés au 13 et 15 Le Bourg ainsi que la rénovation de 3 autres logements au 20 Le Bourg au Conseil Municipal. Le projet consiste à améliorer les caractéristiques thermiques de ces logements communaux en rénovant l'isolation, les menuiseries, les radiateurs et les VMC et en les raccordant à une chaufferie collective biomasse ainsi qu'une installation de panneaux photovoltaïques en toiture. M. le Maire confirme qu'une demande d'aide peut être faite au Conseil Départemental dans le cadre de la transition énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER les estimations de travaux d'un montant de 456 438 €HT

DE DEMANDER une subvention de 43 101€ auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la Transition Énergétique (Dispositif TEPE)

D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Département (Convention PALULOS 2 logements presbytère)	14 472 €
Département (Convention PLUS logement B)	13 320 €
Département (Convention 2 logements PLAI)	37 740 €
Etat (Convention 2 logements PLAI)	20 000 €
Région Nouvelle Aquitaine	18 000 €
Département (TEPE) - Presbytère	10 367 €
Département (TEPE) - 20 Le Bourg PLAI	27 306 €
Département (TEPE) - 20 Le Bourg PLUS	7 359 €
Département (Chaufferie biomasse)	33 300 €
ADEME (Chaufferie biomasse)	12 480 €
Total subventions	192 413 €
Reste à financer	264 025 €